



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 4 septembre 2019

## **Grenelle des violences conjugales Réunion de la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes le 4 septembre 2019**

En 2018, en France, 149 personnes sont décédées sous les coups de leur partenaire ou de leur ex-partenaire de vie (contre 151 en 2017 et 157 en 2016). Parmi ces victimes, on dénombre 121 femmes, et 28 hommes. Ces chiffres démontrent que les efforts des pouvoirs publics pour combattre ces violences intrafamiliales doivent se maintenir et s'accroître.

Suite aux alertes et interpellations de plusieurs associations depuis le début de l'année sur le nombre de féminicides en France, Madame la Secrétaire d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations a annoncé la tenue d'un Grenelle des violences conjugales.

Ce premier Grenelle, a débuté le 3 septembre 2019 en écho au numéro national 3919, et a réuni, sous l'autorité du Premier Ministre, les ministres concernés, les acteurs de terrain, les services publics, les associations et familles de victimes, afin de co-construire des mesures efficaces.

Le Premier Ministre a annoncé plusieurs mesures concrètes tant pour assurer une mise à l'abri des femmes victimes (création de 1000 places d'hébergement d'urgence) que pour les protéger à toutes les étapes de leur démarche (procureurs référents spécialisés, généralisation de la possibilité de porter plainte à l'hôpital). Des mesures en matière d'exercice de l'autorité parentale pourront également être envisagées par le juge pénal. Enfin, la mise en place d'un bracelet anti-rapprochement est prévue.

Une grande consultation citoyenne et une campagne de communication destinée à interpeller toute la société sont également lancées.

Ce processus se conclura le 25 novembre, à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, par la présentation d'un plan stratégique quinquennal.

En 2018, dans le Finistère, 3 femmes sont décédées sous les coups de leur partenaire ou ex-partenaire de vie.

---

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

[www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)



@Prefet29



Préfet du Finistère

La commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes rassemblant les services de l'Etat, les collectivités, les organismes publics et les associations se réunit au moins une fois par an pour présenter les statistiques départementales relatives aux violences faites aux femmes et échanger sur les actions en cours et celles à venir.

Afin de participer activement au Grenelle, la commission départementale s'est réunie ce jour. Les bonnes pratiques mises en oeuvre dans le département feront l'objet d'une transmission au Premier ministre pour enrichir le futur plan stratégique quinquennal. Par ailleurs, la commission a décidé de mener les actions suivantes au niveau local :

- poursuivre les actions menées au niveau départemental pour diversifier l'offre d'hébergement à destination des femmes victimes de violences et les actions pour faciliter l'éviction du conjoint violent du domicile.
- décliner les contrats locaux contre les violences sexistes et sexuelles sur les territoires du département, afin de faciliter notamment l'entrée dans le parcours judiciaire des victimes.
- former et sensibiliser les professionnels, les bénévoles et le grand public ; des cycles de formation sont organisés régulièrement localement.
- mettre en place un groupe de travail départemental dédié à la question des enfants exposés aux violences conjugales.